

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

**Délibération n°2023.12.234**  
**Modification du tableau des effectifs**

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**  
Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **59**  
Nombre de pouvoirs: **12**  
Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

**Excusé(s):**

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.12.234**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pilier : 9 Une agglomération qui développe et prend soin de ses ressources au service des politiques communautaires et des citoyens  
Ambition : 902-9 Mobilisation des services communautaires  
Enjeux : 90206-9 Piloter la masse salariale

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous  
ODD 10 : Réduire les inégalités

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1- Direction du patrimoine public et de l'environnement  
Direction construction patrimoine**

A la suite de la mutation de la responsable du service maintenance patrimoine et afin de faciliter une mobilité interne, il est proposé de modifier le cadre d'emplois de ce poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en un poste relevant des techniciens.

**2 - Direction de la cohésion territoriale et de l'appui aux communes  
Direction Enfance jeunesse**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, GrandAngoulême propose un service Accompagnement Santé Partagé (ASP) en crèche auprès de 10 structures différentes du territoire, au titre des missions de Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) et/ou d'Accompagnant Santé (AS).

Ce service intervient sous forme de prestations de service via une convention annuelle entre les communes gestionnaires des structures Petite Enfance et GrandAngoulême, qui détaille les missions (RSAI / AS) et leurs volumes respectifs. Pour assurer ces missions, GrandAngoulême a recruté 1EqTP occupé à 100%.

Au regard du recensement des besoins ASP des communes pour 2024, les communes ayant conventionné avec GrandAngoulême en 2023 souhaitent renouveler à l'identique la prestation de service pour 2024 et 3 collectivités supplémentaires souhaitent adhérer, dont 1 uniquement à partir de septembre 2024, lors de l'ouverture de son nouvel équipement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023  
Publication : 20/12/2023

Pour répondre à ces nouvelles demandes de prestations, il est nécessaire de créer un poste supplémentaire évolutif au cours de l'année 2024 : temps non complet (0,7 EqTP) début 2024 puis passage à temps complet (1 EqTP) en septembre 2024.

### 3- Direction de la cohésion territoriale et de l'appui aux communes Direction Mobilités durables

Dans la continuité du projet GrandAngoulême 2030, la communauté a approuvé son schéma des mobilités en décembre 2022.

Afin d'accompagner les travaux de la phase 2 du projet BHNS prévus fin 2023 sur des secteurs périphériques (aménagement des extrémités de lignes BHNS) puis sur des secteurs très contraints du centre-ville dans les 2 prochaines années, il est proposé d'affecter à cette direction un poste de médiateur(trice) chargé(e) des relations de médiation/concertation consécutives aux travaux BHNS (riverains, commerçants, associations d'usagers,...). Un recrutement en contrat de projet sera établi le temps des travaux BHNS, sur un poste vacant au tableau des effectifs (à la direction Contractualisations et coopérations internationales).

Cette mission avait initialement été prévue dans le cadre du mandat BHNS passé avec la SPL GAMA. Toutefois, au regard de la sensibilité du projet et de son nécessaire pilotage étroit, il semble plus opportun de rattacher ce poste directement à la direction Mobilités Durables de la communauté, sachant que le mandat de la SPL Gama sera adapté en conséquence.

Vu l'avis du comité social territorial du 7 décembre 2023,

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

| Direction                         | Création   | Nb | Suppression                    | Nb |
|-----------------------------------|--|----|--------------------------------|----|
| Direction construction patrimoine | Cadre d'emplois des techniciens  | 1  | Cadre d'emplois des ingénieurs | 1  |
| Direction Enfance jeunesse        | Cadre d'emplois des puériculteurs ou infirmiers à temps non complet (0,7EqTP) au 01/01/2024 et TC au 01/09/2024) | 1  |                                |    |
| Direction Mobilités durables      | Cadre d'emplois des attachés (contrat de projet 3 ans – art L332-24)   | 1  |                                |    |

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**D'AUTORISER**, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'emplois des :

- puériculteurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 489 à l'indice brut 801) ou infirmiers (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 761) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de référent Santé Accueil Inclusif et d'accompagnant santé partagé.
- attachés (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de médiateur des travaux BHNS, pour une durée de 3 ans au titre de l'article L332-24 du CGFP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

**DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget 2024 et suivants.

|  |  |
|--|--|
| <b>Pour : 71</b><br><b>Contre : 0</b><br><b>Abstention : 0</b> | <b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b><br><b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b><br><b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b><br><b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b> |
|--|--|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023